

**CALENDRIER TEMPS PARTIEL 2023-2024**

<b>Dates</b>	<b>Opérations de gestion</b>
Du jeudi 15 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023	- Recueil des demandes de travail à temps partiel
Du vendredi 13 janvier au vendredi 10 février 2023	- Examen des situations par les chefs d'établissement en fonction des DG. - Saisie dans le module GIGC et renvoi des formulaires de demande à DPE.
Mardi 28 et mercredi 29 mars 2023	- Notification des refus de temps partiel par courriel aux chefs d'établissement.
À partir du mercredi 5 avril 2023	- Notification du refus de temps partiel par courrier aux intéressés.